REÇU EN PREFECTURE
le 30/04/2026
Application agréée E-legalite.com
71_AN-067-216702563-20260429-AD_POINT729

ANNEXE 1 – Tarifs communaux

MESSTI	
Messti grand manège	240,00 €
Messti manège enfants	140,00 €
Loteries jeux de hasard	70,00 €
Confiserie – buvette - snack	120,00 €
Salle de Jeux	170,00 €

LOCATION MATERIEL COMMUNAL	
Garniture (deux bancs et une table) par lot *Minimum 5 garnitures* *Maximum 20 garnitures* Pour les professionnels Gratuit pour les associations Pas de prêt pour les particuliers (chèque de caution de 100 €)	10 €/ Garniture
MARCHE HEBDOMADAIRE ET AUTRES DROITS DE PLACE **Facturation au trimestre – applicable à compter du 1er octobre 2025**	
Forfait minimum (3 m linéaire – par jour de marché)	3 €
Mètre linéaire supplémentaire (par jour de marché)	1 €
Forfait branchement électrique (par jour de marché)	1.50 €
Forfait camion / camionnette (par jour de marché)	10 €
Forfait camion / camionnette (hors marché et par jour de présence) - Foodtruck	15 €
Forfait camion / camionnette sur évènements communaux	gratuit
Forfait pour cirque	150,00 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Echafaudage (tarif par m2 et par jour)	1,00 €
Benne (tarif par m2 et par jour)	1,00 €
Matériaux de chantier (tarif par m2 et par jour)	1,00 €

REÇU EN PREFECTURE
le 30/04/2026
Application agréée E-legalite.com
71_AN-067-216702563-20260429-AD_POINT729

CIMETIERE	
TOMBES (répartition de l'encaissement : 2/3 commune et 1/3 CCAS)	
Concession de tombe simple pour 15 ans	200,00 €
Concession de tombe simple pour 30 ans	400,00 €
Concession de tombe double pour 15 ans	400,00 €
Concession de tombe double pour 30 ans	800,00 €
CAVURNES	
Cavurne avec dalle béton (1 à 4 urnes) pour 15 ans	450,00 €
Cavurne avec dalle béton (1 à 4 urnes) pour 30 ans	900,00 €
Cavurne avec dalle en grès des Vosges (1 à 4 urnes) pour 15 ans	1 200,00 €
Cavurne avec dalle en grès des Vosges (1 à 4 urnes) pour 30 ans	2400,00 €
Plaque nominative en bronze pour les cavurnes avec dalle en grès des Vosges (fournie et posée)	256,00 €
COLUMBARIUM	
Case de columbarium (1 à 4 urnes) pour 15 ans	950,00 €
Case de columbarium (1 à 4 urnes) pour 30 ans	1900,00 €
Plaque nominative en bronze (fournie et posée)	256,00 €

REMBOURSEMENT DE DOCUMENT/LISEUSE PERDUS OU ABÎMES DE LA BIBLIOTHEQUE (Prix moyen d'entrée au catalogue)	
Périodique	1,00 €
Livre adulte et partition	15,00 €
Livre jeunesse, BD	10,00 €
CD, texte lus	18,00 €
DVD	30,00 €
Pondération de 50 % pour les documents de + de 5 ans	
Document de + de 10 ans	1,00€ / document
Prix de vente de documents désherbés	1,00 € / document
Liseuse	120,00 €

REÇU EN PREFECTURE
le 30/04/2026
Application agréée E-legalite.com
71_AN-067-216702563-20260429-AD_POINT729

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES			
	Salle des fêtes	Salle des sports	Salle du tilleul
ASSOCIATION DE LAMPERTHEIM			
Gratuité pour : - Assemblée Générale et réunion interne, - Evènement ouvert au public ou autre (manifestation culturelle ou festive)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Autres	450,00 €	900,00 €	125,00 €
AUTRES			
Association Extérieure Gratuité pour : - Assemblée Générale, - Evènement ouvert au public en lien avec la municipalité (manifestation culturelle ou festive),	1 300.00 €,	1 750,00 €	275,00 €
Particulier Lampertheim	450,00 €	900,00 €	125,00 €
Particulier Extérieur	1 300,00 €	2 750,00 €	275,00 €
Entreprises ou organismes Locaux	900,00 €	1 750,00 €	125,00 €
Entreprises ou organismes Extérieurs	1 300,00 €	2 750,00 €	275,00 €

Chaque mise à disposition fait l'objet d'une convention.

Autres salles (animations non municipales ou non générées par une Association de Lampertheim)	1h : 15 € 2h : 25 € Plus de 2h30 (maximum 4h) : 30 € Droit d'entrée pour les nouvelles associations : 400 €

REÇU EN PREFECTURE
le 30/04/2026
Application agréée E-legalite.com
71_AN-067-216702563-20260429-AD_POINT729

CAUTION ET PENALITE D'ANNULATION	
Caution location Tilleul rez de chaussée	75,00 €
Caution salle des fêtes	2000,00 €
Caution salle des sports	2000,00 €
Pénalité annulation :	
100 € si annulation au moins 15 jours avant la manifestation (si annulation dans les 14 derniers jours : prix de la location)	

Ces tarifs comprennent une contribution pour les frais de consommation d'eau, d'électricité et de gaz.
Les salles communales seront mises à disposition à titre gratuit dans le cadre de campagnes électorales pour des réunions liées à cette campagne, sous réserve de leur disponibilité.
Les agents communaux peuvent disposer d'une salle communale à titre gratuit une fois par an.
Le Bureau Municipal pourra décider de la gratuité d'une salle communale pour une demande particulière (exemple : mise à disposition d'une salle communale pour la cérémonie organisée par la famille à l'issue de l'enterrement d'un agent communal actif ou retraité)
Les élus pourront disposer d'une salle communale une fois par an pour un tarif de 70 €.
Aucune salle ne peut être sous-louée.

TARIFS DEGRADATION MATERIEL	
Assiette plate et creuse (grande)	5,00 €
Assiette à dessert (petite)	3,00 €
Tasse et mug	3,00 €
Verre	2,00 €
Couteau	4,00 €
Autre couvert	2,50 €
Plats	15,00 €
Matériel cuisine (appareils, casseroles etc.)	Facturé au coût de remplacement en vigueur
Matériel technique (électrique – local technique etc.) Chaise – table	Facturé au coût de remplacement en vigueur

La casse sera payante à partir de 10 € de dégradation de matériel.

INTERVENTION DES AGENTS COMMUNAUX – SERVICE TECHNIQUE	
Intervention d'un agent communal (nettoyage, débroussaillage, mise en place d'équipements...)	30,00 € / heure

Un état des lieux contradictoire est établi avant et après l'occupation.

INTERVENTION DES AGENTS COMMUNAUX - ADMINISTRATIF	
Prestation de service d'un agent administratif communal	38,00 € / heure

REÇU EN PREFECTURE
le 30/04/2026
Application agréée E-legalite.com
71_AN-067-216702563-20260429-AD_POINT729

VENTE DE LIVRES	
BD « L'Alsace à Tout Prix – 1939-1945 »	25,00 €

VENTE DE TEE-SHIRTS et BADGES – LAMPER'TIMES	
Tee-shirt	15,00 €
Badge	3,00 €